

DEPARTEMENT

AIN

EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHANAY

Conseillers

En exercice : 15

Ayant pris part à la

Délibération : 15

Séance du 24 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth JEAMBENOIT, Maire.

Convocation : 15/04/2026

Présents : Bonhomme Carine, Bornard Jean, Brezun Johann, Chapuis Robert, Clerc Kelly-Ann, Cravotto Christophe, Dupille Nathalie, Ferte Maxence, Gandré François-Nicolas, Ginter Sophie, Goiffon Laure, Gonnet Aurélie, Jeambenoit Elisabeth, Prigent Christophe, Rigutto Emilien

Secrétaire de Séance : Gandré François-NicolasDélibération : 2026-020**Objet** : Désignation des délégués du conseil d'école.

Le conseil d'école est l'instance qui vote en particulier le règlement intérieur de l'école, donne des avis et des suggestions sur le fonctionnement de l'école primaire dans le but d'assurer un suivi pédagogique et la continuité des apprentissages de tous les élèves.

Le décret n°2013-983 du 4 novembre 2013 et les circulaires d'application relatives aux établissements d'enseignement scolaire précisent la composition et les attributions des conseils d'école.

L'article D.411-1 du Code de l'éducation précise que dans chaque école, le conseil d'école est composé notamment de deux Elus :

- 1) Le Maire ou son représentant,
- 2) Un Conseiller Municipal désigné par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-33 ;**Vu** le Code de l'Education et notamment l'article D411-1 ;**Vu** le décret n°2013-983 du 4 novembre 2013 modifiant la composition et les attributions du conseil d'école,**Considérant** que le Maire ou son représentant est membre de droit ;**Considérant** qu'il convient de désigner deux représentant parmi les membres du Conseil Municipal ;**Après en avoir débattu,**

- **DESIGNE** les membres suivants :
 - **Madame Carine BONHOMME**
 - **Madame Nathalie DUPILLE**

ADOPTÉ :à l'unanimité des membres
présents et représentésAinsi fait et délibéré
Les jours mois et ans que dessus,Le Maire,
Elisabeth JEAMBENOIT

Le secrétaire de séance,
François-Nicolas GANDRÉ

➤ Délibération publiée sur le site internet de la commune le 30 avril 2026.